

**PORTANT COMPOSITION DE LA SECTION DISCIPLINAIRE COMPETENTE A L'EGARD DES USAGERS DE  
L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE**

**LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE**

Vu le code de l'éducation ;  
Vu le décret n°2020-1527 du 7 décembre 2020 portant création de l'Université Clermont Auvergne (UCA) et approbation de ses statuts ;  
Vu les statuts de l'UCA ;  
Vu les arrêtés n°2021-254 et 2021-719 ;  
Vu le siège vacant dans le collège 1 – hommes ;  
Vu l'arrêté n°2023-589 portant proclamation des résultats aux élections (renouvellement global ou partiel) des représentants aux conseils centraux, aux conseils de composantes et aux conseils des Écoles doctorales (renouvellement partiel) de l'Université Clermont Auvergne ;  
Vu l'appel à candidatures adressé aux élus du conseil de la recherche, du conseil de la formation et de la vie universitaire et du conseil des personnels enseignants et enseignants-chercheurs le 28 novembre 2023 ;  
Vu les candidatures reçues ;  
Vu le scrutin organisé par voie électronique le 18 janvier 2024 ;

**ARRETE**

**Article 1 :**

Sont membres du collège 1 de la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers :

Mme Sylvie DUCKI  
Mme Agnès TRASSOUDAINÉ  
M. Laurent MOREL  
M. Patrick VERNET

**Article 2 :**

Sont membres du collège 2 de la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers :

Mme Hélène CHANAL  
Mme Raphaëlle ESPIET-KILTY  
M. Hubert COITOUT  
M. Pierre BONNET

**Article 3 :**

Sont membres du collège 3 de la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers :

Mme Emmy LAURIER  
Mme Lisa GUILLOT  
Mme Laure JARROSSON  
Mme Alice MOREAU

M. Léandre DUPONT  
M. Noé PACOTTE  
M. Rémi LAVERGNE  
M. Rémi BOUDRIE

**Article 4**

Les arrêtés n°2021-254 et 2021-719 sont abrogés.

**Article 5**

Le présent arrêté sera porté à la connaissance des électeurs par voie d'affichage et sur l'intranet de l'UCA.  
Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand, le 18 janvier 2024

Le Président de l'Université Clermont Auvergne

Le Directeur Général des Services

François PAQUIS

Mathias BERNARD

- Transmis au contrôle de légalité le
- Publié le

19 JAN 2024

19 JAN 2024

19 JAN 2024

**Modalités de recours :** En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.

**RÉSULTAT DE L'ÉLECTION DU 18/01/2024**  
**SECTION DISCIPLINAIRE COMPÉTENTE A L'ÉGARD DES USAGERS**

**I/ Collège 1 - Hommes**

Nombre de sièges à pourvoir	1
Nombre d'électeurs inscrits	38
Nombre de votants	10
Nombre de votes blancs	1

Candidat	Suffrages	Résultat
Laurent MOREL	9	Elu

**II/ Collège 3 - Femmes**

Nombre de sièges à pourvoir	4
Nombre d'électeurs inscrits	41
Nombre de votants	15
Nombre de votes blancs	0

Candidates	Suffrages	Résultat
Emmy LAURIER	14	Elue
Lisa GUILLOT	13	Elue
Laure JARROSSON	11	Elue
Alice MOREAU	11	Elue

**III/ Collège 3 - Hommes**

Nombre de sièges à pourvoir	4
Nombre d'électeurs inscrits	41
Nombre de votants	15
Nombre de votes blancs	0

Candidats	Suffrages	Résultat
Léandre DUPONT	14	Elu
Noé PACOTTE	13	Elu
Rémi LAVERGNE	12	Elu
Rémi BOUDRIE	12	Elu

Fait à Clermont-Ferrand, le 18/01/2024

L'assesseur :  
Adélaïde REYES

